



Union syndicale Solidaires
31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris
contact@solidaires.org

solidaires.org

f @UnionSolidaires
t @UnionSolidaires
i @union_solidaires

ÉGALES
janvier 2023



ÉDITO

FAISONS RIMER 2023 AVEC SORORITÉ ET ADELPHITÉ, ET AMPLIFIONS NOS LUTTES FÉMINISTES !

Face aux crises sanitaires, économiques et climatiques, opposons nos luttes féministes contre leurs politiques patriarcales, sécuritaires, nationalistes, néolibérales et extractivistes dont les femmes sont les premières victimes.

À l'heure où le conservatisme reprend de l'ampleur partout dans le monde, menaçant des acquis qu'on ne pensait plus avoir à défendre comme l'avortement, où le soupçon de mensonge ne cesse de peser sur la parole des victimes alors que le mouvement #MeToo a fêté ses cinq ans, où cela fait 10 ans que nous réclamons Justice et Vérité pour le triple féminicide de Saniké, Leyla et Fidan, 3 militantes kurdes assassinées à Paris, où en Iran, en Afghanistan, en Ukraine, etc, les femmes luttent pour leur vie et leur liberté, le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, est plus que jamais d'actualité.

En 2023, souhaitons-nous d'être encore plus nombreuses dans la rue pour crier, pour exiger nos droits, pour exiger que notre travail soit reconnu et rémunéré à sa juste valeur, pour imposer la fin des violences et garantir nos libertés de choix, pour faire reculer les politiques régressives et répressives du gouvernement, pour gagner l'égalité, pour faire entendre nos revendications à nos employeurs et au gouvernement.

Le 8 mars 2023, nous appelons à construire une grève féministe, festive, internationaliste et revendicative, pour peser fort dans la situation actuelle et pour obtenir de nouveaux droits pour toutes !

Bonne année féministe à toutes et tous ! Jin Jiyan Azadi !

INTERSYNDICALES FEMMES 2023 : LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES !

Elles auront lieu les 16 et 17 mars à Paris salle Olympe de Gouges. Cette formation regroupe des militant·es de la CGT, de la FSU, et de Solidaires depuis 1998. Elle se veut un lieu d'échanges qui permet d'approfondir les questions revendicatives sur nos lieux de travail et de poser la question de la place des femmes dans les syndicats. Voici les différentes thématiques de l'édition 2023 : Femmes, paix, désarmement et résistances / Femmes et santé au travail et dans le syndicalisme / Le genre du capital / Femmes et télétravail. Les Intersyndicales Femmes 2023 seront aussi en l'honneur de Margaret Maruani.
[Plus d'informations ici](#)

7
janvier



Plusieurs mobilisations auront lieu partout le 7 janvier pour demander Justice et Vérité pour Sakine, Leyla, et Fidan, 3 femmes kurdes assassinées le 9 janvier 2013 en France.

[Par ici pour en savoir plus](#)

À Paris RDV 10h Gare du Nord
À Toulouse RDV 15h M° Jean Jaurès
À Niort RDV 11h devant la préf
À Marseille RDV 13h en Haut des Réformées

10
janvier



Le mardi 10 janvier à 19h au Maltais rouge, 40 rue de Malte 75011 Paris, le collectif féministe du Réseau Européen de Solidarité avec l'Ukraine en lien avec un réseau féministe de pays d'Europe de l'Est et avec le Collectif Russe Feminist anti-war résistance, organise une réunion ouverte sur la situation de la résistance Ukrainienne, avec des militantes d'Ukraine, du Kazakhstan, de Russie, impliquées dans la solidarité.

[Par ici pour en savoir plus](#)

11
janvier



Le 11 janvier à 19h, après le Comité National, aura lieu dans les locaux de Solidaires National au 31 rue de la Grange aux Belles une projection du film « Ni les femmes ni la terre » suivi d'un apéro-débat pour réfléchir ensemble aux combats écoféministes.

Pour en savoir plus :

[Sur le site de Solidaires](#)

[Sur le site des Utopiques](#)

ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES RETRAITES 2022

Intervention au Ministère du Travail 29 novembre 2022

Le 29 novembre, une délégation de l'Union syndicale Solidaires était reçue au Ministère du Travail pour discuter autour du 2^e cycle de concertation sur la réforme des retraites intitulé «Équité et justice sociale». Pour retrouver le document fourni par le ministère [c'est ici](#). Voici la retranscription de l'intervention de Solidaires sur le sujet.

Pour Solidaires¹

Évidemment, le premier constat est que la situation d'inégalité est directement liée aux inégalités salariales Femmes/hommes qui persistent et à la durée de carrière plus courte des femmes. Il faut aussi tenir compte de la pénibilité non reconnue de métiers majoritairement occupés par des femmes comme le nettoyage, les services à la personne qui ont des conséquences importantes sur leur santé, ce qui impacte leur capacité à pouvoir aller au bout de la durée de cotisation.

Quand une réforme des retraites se profile, on se doit d'examiner les dispositifs censés compenser ou amoindrir ces écarts existants, la manière dont ils compensent (ou pas) les inégalités femmes hommes au moment de la retraite, y compris la manière dont les compensations à destination des plus précaires et plus pauvres in-

teragissent.

Mais il faut aussi voir plus globalement dans quelle mesure ce qui est envisagé a un impact sur l'indépendance économique des femmes, et ne renforce pas leur assignation à rester les premières à s'occuper de l'éducation, et/ou la garde de leur enfant.

Quelques remarques sur les documents fournis sur la partie constat

– Le document ministériel note que les dispositifs de solidarité bénéficient relativement plus aux femmes : ils représentent 29 % du montant de leurs pensions contre 18 % pour les hommes.

Cette présentation est exacte, mais biaisée. Car en absolu, les montants versés au titre de la solidarité aux hommes et aux femmes ne sont pas très différents : 31,4 milliards pour les femmes contre 29,5 milliards pour les hommes².

– Concernant la redistribution vers les pensions les plus modestes, ils sont également mal conçus. Certes, en proportion, ils bénéficient plus aux plus modestes : ils représentent 55 % du montant des pensions de droit direct du premier quartile (les 25 % les plus modestes) contre 14,9 % pour le

dernier quartile³.

Mais, en absolu, les masses versées au titre de ces dispositifs sont bien plus importantes pour les plus aisés : elles sont plus de deux fois plus importantes pour les 25 % de retraité-es les plus aisé-es, que pour les 25 % les plus modestes (32,3 % contre 14 %).

Sur les inégalités de pension femmes-hommes

Le document (diapo 6) témoigne des (fortes) inégalités actuelles, **mais il faut aussi rappeler que l'évolution projetée n'est pas du tout satisfaisante.**

La réduction des inégalités entre les pensions des femmes et des hommes est en effet très lente : les projections du COR affichent que le rapport pension des femmes sur pension des hommes (Pf/Ph) devrait augmenter pour atteindre 84 % en 2037 (page 229), qu'il n'atteindrait pas l'égalité mais se stabiliserait à terme autour de 90-92 % !

Il semble que ces projections soient optimistes (malgré l'écart qui est supposé pérenne) si on les met en regard avec la situation observée depuis quelques

années : on constate en effet depuis 7 ans une stabilisation du rapport Pf/Ph, et on ne voit pas bien ce qui peut expliquer la brusque augmentation qui est projetée à partir de 2020.

Pour Solidaires : Les dispositifs de redistributions actuels ne sont pas assez opérants. Les comparatifs hommes/femmes des bénéficiaires de ces mécanismes ne tiennent pas compte du fait central : **ce sont, dans ce système patriarcal les hommes qui ont l'avantage dans le domaine professionnel, sur le marché du travail etc. Avancer que les femmes bénéficient plus des bénéficiaires de la compensation sous-entend qu'on crée une nouvelle injustice... pour les hommes!**

Il s'avère nécessaire de voir en montant à qui profitent les mécanismes de redistribution, et de les réajuster... sans réduire évidemment les enveloppes allouées!

Petites pensions

Les données figurant dans le document sont éloquents et révèlent bien la situation inacceptable.

On peut en ajouter une autre : **le taux de pauvreté des femmes retraitées est supérieur à celui des hommes** : 10,4 % contre 8,5 % et cet écart a tendance à se creuser depuis 2012⁴. Et l'insuffisante revalorisation des pensions est une pénalisation supplémentaire des femmes qui vivent plus longtemps à la retraite avec de faibles prestations.

Sur les réflexions

Sur les petites pensions et retraite minimale :

Le minimum de pension à 85 % du Smic pour une carrière complète figurait déjà dans la loi de 2004 et n'a pas été appliqué.

Le rapport parlementaire Turquois-Causse dénombre **5,7 millions de personnes (tous régimes confondus) percevant une pension brute inférieure à 1 000 € soit 37 % des retraités dont près des ¾ sont des femmes**. Mais parmi ces 5,7 millions personnes, **seules 1,8 million d'entre elles ont une carrière complète ou quasi complète, ce qui maintient un très grand nombre de retraités dans la pauvreté**. En clair une retraite mensuelle de 1 100 € ce n'est ni pour tout le monde et notamment pas pour

les femmes ni pour demain!

En outre il y a un problème de cohérence : que signifie la promesse de percevoir 1 100 € pour une carrière complète quand l'ASPA (ex minimum vieillesse) est à 953 € pour une personne seule et que le seuil de pauvreté en France se situe à 1 128 €.

Le document préconise : « à court terme, revaloriser les minima de pension pour assurer une pension digne à celles et ceux qui partiront en retraite avec une carrière complète ».

Il faudrait à minima un engagement précis sur les revalorisations et sur la date à laquelle les 85 % du Smic net seraient assurés (et ils représentent aujourd'hui, non pas 1 100 € mais 1 130 €).

▪ Solidaires demande l'intégration des retraites complémentaires dans les régimes de base de retraite (ce qui permet d'éviter un dispositif de pension minimale pour les régimes complémentaires, qui sans cela s'avèrerait nécessaire).

▪ Du fait des carrières incomplètes des femmes (même si l'attribution des trimestres supplémentaires et de l'AVFP améliorent les choses), ce serait un progrès de considérer que l'attribution du minimum de pension les concerne de la même façon que les carrières à temps plein, compte tenu du fait que le temps partiel est souvent subi ou bien souvent « choisi sous contrainte » par manque de solutions disponibles pour la garde d'enfants.

Sur l'égalité femmes-hommes et autres dispositifs de solidarité

Solidaires porte des revendications globales pour les retraites qui auraient un fort impact positif sur l'égalité femmes/hommes pour les retraites et de mesures plus spécifiques :

Mesures globales

Revoir le calcul de la pension

Le calcul actuel de la pension au régime général, prenant en compte les salaires et la durée de carrières, discrimine les carrières courtes. Prendre comme salaire de référence la moyenne des 25 meilleurs salaires, c'est-à-dire un même nombre d'années qu'il s'agisse d'une carrière complète ou d'une carrière plus courte, est pénalisant pour les carrières courtes : cette méthode en effet ne permet d'éli-

miner qu'une proportion beaucoup plus faible de « mauvaises années » pour les carrières courtes.

Solidaires revendique qu'on prenne en compte les 10 meilleures années, ou le dernier indice pour les fonctionnaires et régimes spéciaux.

Pour nous, il n'y a pas de retraite en dessous du SMIC porté à 1 700 €.

▪ **Supprimer la décote** : La décote constitue une double pénalisation des carrières courtes, comme l'avait d'ailleurs reconnu JP. Delevoye, Haut commissaire à la réforme en 2019. Elle concerne 9 % de femmes et 7 % d'hommes, et **elle oblige de nombreuses personnes, surtout des femmes, à attendre 67 ans, âge du taux plein, pour liquider leur retraite sans décote.**

Mesures ciblées sur l'égalité

Solidaires ré-insiste sur la nécessité de renforcer les droits directs à pension :

– **C'est réduire les inégalités sur le marché du travail et permettre l'accès de toutes et tous à un emploi qualifié.**

On constate un taux d'activité des femmes inférieur de 8 points à celui des hommes dans la tranche de 25 à 54 ans (84 % contre 92 %) et la France est loin derrière les autres pays de l'OCDE, au 20^e rang sur 38 pays. Le poids de la garde des enfants est un facteur déterminant (on y revient ci-dessous). Or pour donner une idée du potentiel lié à l'emploi des femmes, si leur taux d'activité entre 25 et 54 ans avait été égal à celui des hommes en 2021, c'est 1,1 million de femmes de plus qui seraient en activité. Pour les seniors, le potentiel est bien moindre...

– Il est temps de mettre enfin « en chantier » **la revalorisation des métiers les plus féminisés portée plus particulièrement encore depuis le covid** : ceci aurait un réel impact sur les pensions des femmes les plus précaires, et au-delà d'une mesure de justice sociale et féministe, aurait un impact conséquent sur le niveau de pension des femmes.

– Les mécanismes scrutés par l'Index excluent les causes structurelles profondes des inégalités salariales... **il faut une volonté d'une autre ampleur pour s'attaquer aux inégalités salariales femmes/hommes et mettre en débat les métiers « à**

valeur égale» pour avancer sur la nécessaire revalorisation de leur rémunération.

Solidaires revendique une sur-cotisation retraites pour financer l'égalité des femmes et des hommes au départ à la retraite, payée par les entreprises qui maintiennent des inégalités salariales hommes-femmes.

– L'accès au marché du travail est également centrale : ceci suppose qu'un dispositif et un budget pour des crèches collectives soit enfin alloué à la hauteur de la demande réelle.

– **Il est indispensable de développer les services d'accueil de la petite enfance.** Crèches particulièrement, car c'est cet accueil collectif qui favorise le développement des capacités de l'enfant. Mais il faut veiller à en permettre l'accès aux familles modestes, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Même si la situation en France est meilleure que dans les pays voisins, la moitié des moins de trois ans, soit un million d'enfants, ne trouve toujours pas de place d'accueil. La promesse récente d'Elisabeth Borne de créer 200 000 places de crèches est donc loin de répondre aux besoins ! De plus, les promesses des années passées n'ont jamais été tenues. Satisfaire ces besoins permettrait la création de nombreux emplois utiles qui cotiseraient, et enclencherait un cercle vertueux.

– **Mettre en place des congés familiaux vraiment partagés et mieux rémunérés :**

Ils sont actuellement mal conçus et dissuadent les pères de prendre leur part dans l'éducation des tout petits. Il faudrait :

– **Repenser le congé parental :** il devrait être obligatoirement partagé entre les deux parents et rémunéré en proportion du salaire antérieur, au même titre que ce qui existe pour les autres assurances sociales. Ce serait une façon d'encourager les hommes à le prendre et de garantir l'autonomie des femmes qui y ont recours par rapport à leur conjoint.

Le financement de ce congé parental pourrait être assuré par l'intermédiaire d'une cotisation de l'employeur dans la logique de la continuité du salaire, comme c'est le cas pour l'assurance chômage par exemple. Ce serait aussi un moyen direct et concret, de rendre effective l'obligation pour les

entreprises de négocier sur l'articulation vie professionnelle/vie personnelle pour les salarié.es, dans le cadre de la négociation annuelle sur « l'égalité professionnelles femmes/hommes et la qualité de vie au travail ».

– **Engager une réflexion pour rendre obligatoire le congé paternité** et aligner sa durée sur celle du congé maternité et le rémunérer à 100 % (c'est le cas en Espagne).

– **La nécessité de mettre en place des politiques de prévention des risques professionnels des métiers occupés par des femmes** pour réduire à défaut les risques d'accidents ou de maladie pouvant porter atteinte à leur intégrité physique et psychique.

Sur les droits familiaux, conjugaux de retraite

La majoration de pension pour 3 enfants et plus

Son objectif nataliste semble la rendre obsolète. Elle représente un montant non négligeable de 8 milliards qui en réalité contribue à augmenter l'inégalité de pension entre les femmes et les hommes. Seul un mécanisme progressif de réorientation des fonds serait acceptable.

Les majorations pour enfants

Leur objectif doit être de compenser les inégalités induites par la prise en charge des enfants assumée surtout par les mères, en attendant que cette inégalité de prise en charge soit neutralisée par la progression de l'égalité femmes-hommes dans la vie professionnelle et personnelle. Une réflexion vers leur unification (la fondre avec la majo 3 enfants et plus), forfaitisation (majoration de pension) pourrait être engagée.

Concernant les droits familiaux, il semble que le gouvernement étudie la possibilité d'un transfert de trimestres entre membres d'un couple. Concrètement, que l'homme puisse céder des trimestres à sa compagne, ce qui est conçu comme une compensation pour la prise en charge des enfants dans un couple, c'est une manière hypocrite de penser réduire les inégalités. Elle revient en quelque sorte à se décharger sur le conjoint de la responsabilité de compenser les inégalités de pension liées aux enfants. Prendre à l'un pour gratifier l'autre !

Pension de réversion

Elles représentent un montant non négligeable de 34 milliards, régulièrement sur la sellette... mais ce sont elles qui permettent aujourd'hui de réduire sensiblement les inégalités globales de pension entre femmes et hommes.

Les différents régimes de retraite ont des modalités différentes (âge, montant de la pension, conditions de ressources, etc.).

Pour rappel, lors du précédent projet en 2019, un nouveau calcul pour la pension de réversion avait été proposé, sur le principe suivant : la personne survivante devrait pouvoir conserver 70 % des droits à pension du couple. On avait montré⁵ que ce calcul aboutissait à des baisses de pension sensibles pour des personnes qui disposent pourtant de faibles revenus.

Pour Solidaires : on reconnaît le fait que ces mécanismes restent indispensables pour réduire les situations d'inégalités. Toutefois, il nous semblerait bénéfique d'entamer de vraies réflexions sur une meilleure prise en charge des inégalités salariales en amont, plutôt de privilégier indirectement des mécanismes mettant les femmes dépendantes du revenu du conjoint. Toute modification demanderait des projections des effets que cela aurait. Nous avons demandé que les pensions de réversions soient attribuées à l'ensemble des couples et pas seulement des personnes mariées, lors des concertations de 2019. En outre nous avons affirmé que les pensions de réversion pouvaient se justifier au titre du maintien du niveau de vie des personnes qui se retrouvent seules après le décès de l'autre, tant que le système n'assure pas la possibilité d'une vie décente à la retraite.

1. Cette intervention s'appuie largement sur les données et réflexions de Christiane Marty (AT-TAC, Fondation Copernic <https://france.attac.org/se-mobiliser/reforme-des-retraites/article/retraites-saison-2022>). On remercie également Michèle Rault de la commission Protection sociale de Solidaires.

2. Tableau 4-4, page 232 du rapport 2022 du COR. Sauf indication contraire, les données numériques sont issues de ce rapport.

3. P. 217 du rapport COR 2022.

4. P. 200.

5 Voir Réforme Delevoye, un projet régressif, C. Marty, <https://france.attac.org/se-mobiliser/reforme-des-retraites/article/reforme-delevoye-un-projet-regressif>

Ukraine : solidarité avec l'association féministe Bilkis

L'Union syndicale Solidaires apporte son soutien à l'association féministe ukrainienne Bilkis. Celle-ci n'a de cesse de dénoncer les violences de genre et a participé à « 16 jours d'action active contre les violences basées sur le genre ».

Elle salue aussi l'action des « féministes russes contre la guerre » qui se sont exprimées lors de la manifestation parisienne du 10 décembre.

En effet, si les femmes du monde entier subissent les violences patriarcales, familiales, conjugales, les femmes en situation de guerre sont doublement menacées :

— Le viol comme arme de guerre s'est répandu en Ukraine occupée. Le corps des femmes est martyrisé et participe de la volonté d'imposer la descendance de l'occupant. Il y a les graves difficultés pour les femmes d'en parler, les conséquences en matière d'avortement, en prenant en compte le fait que celui-ci est interdit dans la Pologne voisine qui accueille la très grosse majorité des réfugiées.

— La militarisation de la société en Ukraine, si elle participe aussi du caractère massif de la volonté populaire, hommes et femmes confondu-es de se défendre contre l'agresseur, n'est pas sans conséquence : renforcement des modèles machistes mêmes si de nombreuses femmes participent à la défense, violence de ceux qui possèdent les armes dans des contextes familiaux détériorés.

Il faut ajouter à cela les autres conséquences qui pèsent sur les femmes : difficultés pour assurer la vie quotidienne dans un pays en proie aux coupures de courant, d'eau, de chauffage... aux restrictions multiples, difficulté pour se faire payer les pensions alimentaires quand les pères sont au front et avec des revenus réduits.

L'Union syndicale Solidaires est pleinement engagée dans le soutien à la résistance ukrainienne, aux travailleuses et aux travailleurs, aux syndicats et aux associations féministes. Les droits des travailleurs-euses, les droits des femmes ne doivent pas être les oubliés de la guerre.

Les défendre c'est permettre que dure l'engagement populaire contre la guerre de Poutine et prendre des gages sur l'avenir pour une Ukraine de paix et de droits.

Différents communiqués du groupe féministe du Réseau Europe Solidarité Ukraine :

- **APPEL FÉMINISTE : REPRENONS LE CONTRÔLE DE NOS VIES!**
- Soutien au travail humanitaire des féministes ukrainiennes envers les femmes
- Nouvelles et analyses féministes



Retour sur... La formation 8 mars Toute l'année

La formation 8 mars Toute l'année s'est tenue les 9 et 10 novembre à Paris. Elle a mêlé à la fois des apports théoriques sur l'égalité professionnelle, et sur les grèves des femmes à travers l'histoire et au niveau international avec l'intervention d'une camarade de Suisse, mais aussi des ateliers pratiques comme animation de cortège et construction de matériel militant (pancartes, banderoles, vidéos.) Et encore une fois, ce qu'il en ressort c'est qu'elle a été bien trop courte pour toutes les militantes qui y ont participé !



DÉPROGRAMMONS VIVÈS DE NOS CULTURES

Communiqué de presse du 23 décembre 2022 de Solidaires Informatique // SUD Rail // SUD Culture et Médias // Union syndicale Solidaires

L'auteur de bande dessinée Bastien Vivès était invité par le Festival d'Angoulême cette année pour une exposition carte blanche «dans les yeux de Bastien Vivès». Connu pour assumer ses nombreuses bandes dessinées pornographiques mettant en scène inceste, viol et pédophilie («l'inceste, moi, ça m'excite à mort»), l'auteur est aussi connu pour ses interventions dans des médias d'extrême droite comme l'Incorrect, ou ses posts «subversifs» sur les réseaux sociaux, allant jusqu'au harcèlement et menaces pour l'autrice Emma.

Ces faits, connus et dénoncés depuis des années, montrent qu'une invitation «carte blanche» du Festival est un acte politique assumant un dédain pour toutes les victimes de violences sexistes et sexuelles ainsi qu'une absence totale de compréhension des responsabilités qu'un festival renommé comme le leur à donner une plateforme dans un monde post #MeToo.

Sous la pression des autrices, des militant·es puis des médias, le festival annule l'exposition et sa venue sous prétexte que l'artiste aurait reçu des menaces physiques et qu'il faudrait le protéger.

L'influence de Bastien Vivès ne se limite pas au monde de la bande dessinée. Le monde du jeu vidéo doit souffrir de son influence. Il a publié une BD autour de ce thème. Il a même participé à la création d'un studio de jeu. Il a également été l'invité du Stunfest sur plusieurs éditions depuis une dizaine d'années, que ce soit pour des dédicaces, portraits ou participation à des présentations de jeux de combat. Il est cité dans des remerciements de jeux indépendants. Ses récentes réactions publiques sont soutenues par un parterre de fondateurs de studios de jeux vidéo, directeurs créatifs, journalistes JV, etc.

FAUX SUBVERSIFS et VRAIS MASCUS

Cette protection, l'impunité dont jouit l'auteur de bande dessinée n'est pas le fruit du hasard, ni un cas unique. D'autres auteurs dits subversifs (Matzneff, Polanski, etc.) ont bénéficié de la même complaisance. C'est avant tout un message politique de l'habituel entre-soi bourgeois et masculiniste. Le scénariste de BD David Chauvel en parlait il y a quelques jours sur Facebook : «En cela, Vivès ne fait que s'inscrire dans une tradition bourgeoise qui a longtemps bénéficié, dans l'espace médiatique d'une impunité totale, quand ce n'était pas d'une franche sympathie. Les "confessions" de ces artistes étaient des "provocations", on voulait "choquer", les œuvres étaient "en eaux troubles", "chargées de tension", "borderline", "déconcertantes" ou "interrogeaient la société" (qui a, depuis, répondu... Par la loi)».

Il est plus que temps de dégager ces auteurs/prédateurs de nos festivals, de nos studios, de nos écoles.

Il est temps d'arrêter de les soutenir ou de leur tendre des micros ou des estrades.

En les mettant en lumière, ils nous mettent en danger.

Les violences sexistes et sexuelles pour les travailleur·euses du monde de la culture et du divertissement sont trop courantes, et donner une plateforme à un auteur aux propos et productions telle que celles de Bastien Vivès montre une nouvelle fois que la mise en sécurité des femmes et personnes minorisées n'est pas une priorité.

Nos syndicats réunis apportent leur soutien à toutes les personnes ayant pris la parole, et dénoncent qu'une nouvelle fois, les femmes soient celles qui aient pris les risques pour visibiliser leur message. Nous interpellons également les partenaires, entreprises publiques et institutions qui ont soutenu ce festival, demandons une prise de position et un engagement ferme à faire preuve d'une plus grande vigilance dans le futur sur leurs soutiens.

TRIBUNE COLLECTIVE : LOGEMENT -

« LA LOI KASBARIAN-BERGÉ EST DANGEREUSE ET INDIGNE POUR LES FEMMES »

Tribune publiée le 22 décembre 2022 dans *Le Monde*. [En ligne ici](#).

« Mes amis, au secours... Une femme vient de mourir gelée, cette nuit à 3 heures, sur le trottoir du boulevard Sébastopol, serrant sur elle le papier par lequel, avant-hier, on l'avait expulsée. » Ce n'est pas un hasard si l'appel de l'abbé Pierre du 1er février 1954 s'ouvre sur l'annonce de la mort d'une femme.

Soixante-huit ans plus tard, la situation des femmes face à la précarité du logement n'a cessé de s'aggraver et la loi Kasbarian-Bergé, votée vendredi 2 décembre en première lecture par Renaissance, Les Républicains et le Rassemblement national, sonne pour beaucoup d'entre elles comme une sentence de mort.

La loi prévoit de criminaliser les occupants et occupantes de tout local, logement, bureau, atelier, hangar qui ne sont pas titulaires d'un bail en cours de validité, c'est-à-dire les locataires qui sont l'objet d'un jugement d'expulsion, ou les victimes d'un marchand de sommeil, les personnes qui occupent un local vide par nécessité pour se sauver de la rue, les personnes hébergées par des tiers... Elle prévoit un mécanisme d'expulsion en quarante-huit heures, sans contrôle du juge.

Cette mesure est disproportionnée dans un pays où plus de 3,1 millions de logements sont vacants, et où le nombre de sans-logis et de demandes HLM n'a jamais été aussi important depuis cinquante ans! Pour les locataires qui affrontent un accident de la vie, comme une séparation, des violences conjugales, une perte d'emploi, des retards dans les prestations sociales, une maladie, c'est une épée de Damoclès.

Une loi contraire à l'intérêt général et aux droits humains

Ainsi, les personnes précaires, que l'État est supposé protéger, seront envoyées en prison pour avoir exercé un droit naturel et imprescriptible : celui de se maintenir dans la dignité. Rappelons que de nombreux bâtiments sont achetés et laissés vides pour faire monter les prix et favoriser la spéculation immobilière.

Cette loi, profondément injuste et antisociale, va doubler le nombre de

personnes sans domicile pour les bénéficiaires de quelques-uns (Fondation Abbé Pierre).

Cette loi, contraire à l'intérêt général et aux droits humains, va accroître la grande misère pour permettre aux spéculateurs de laisser des locaux vacants, et aux grands propriétaires de gagner toujours plus, alors que les loyers ne cessent d'augmenter... Nous, associations féministes, nous insurgeons contre cette loi, car nous savons qu'elle impactera avant tout les femmes précaires qui vont être précipitées dans des situations de détresse extrême.

Les femmes sont les premières touchées par la hausse du coût du logement en France au regard de leur plus grande pauvreté et de l'ensemble des inégalités résultant du système patriarcal : inégalités salariales, surreprésentation des femmes dans le travail à temps partiel (82 %) et le travail précaire... En outre, dans 85 % des cas, le parent de famille monoparentale est une femme et 46 % des enfants qui vivent avec leur mère seule sont pauvres.

Cette loi ouvre un boulevard aux abus de pouvoir

Les femmes exposées à plusieurs formes d'oppression seront davantage affectées. Les femmes migrantes, les femmes en situation de prostitution, les femmes victimes de traite, les femmes en situation de handicap, les femmes monoparentales, les femmes en situation d'itinérance, les femmes fuyant des foyers violents et incestueux, les jeunes femmes issues de l'aide sociale à l'enfance seront les premières victimes de cette loi. Contraintes à dormir dans la rue, elles seront victimes de violences, de viols à répétition. Elles vivront la torture d'une mort lente. En effet, selon l'association Entourage, **une agression sexuelle sur une femme SDF a lieu toutes les huit heures en France.**

En criminalisant les locataires précaires et en accélérant les mises à la rue, en précarisant encore davantage celles qui subissent déjà des violences et des inégalités, en ignorant la réalité du rapport de force bailleur-locataire, la loi Kasbarian-Bergé ouvre un boulevard aux

abus de pouvoir. **Des agresseurs profiteront de la vulnérabilité économique de certaines pour les exploiter et extorquer des actes sexuels. C'est déjà le cas de nombreux conjoints violents titulaires du bail ou de propriétaires qui offrent des logements contre des « paiements en nature »** (Franceinfo).

Ceux qui squattent des logements vides ne le font pas par choix

Nous, associations féministes, **rappelez-nous que l'accès à un hébergement digne et sécurisé est un préalable à toute sortie de la violence.** C'est l'une des premières demandes des victimes, afin d'éviter de connaître ou de répéter le pire : la rue ou le retour chez l'agresseur. Les personnes qui squattent des logements vides ne le font pas par choix, mais bien parce que leur droit à l'accès au logement n'est pas respecté, ce qui les met en danger.

Nous, associations féministes, nous nous mobilisons contre cette loi dangereuse et indigne pour les femmes et nous exigeons son abandon au nom de la dignité humaine, des droits des femmes et du respect des valeurs les plus fondamentales de notre contrat social.

Nous demandons que le gouvernement s'attaque à la crise du logement et à ceux qui en sont à l'origine, afin que les femmes puissent jouir de leurs droits naturels et imprescriptibles.

Premières signataires : Maison des femmes de Paris; Osez le Féminisme! (OLF); Union des femmes socialistes (SKB); la Ligue des femmes iraniennes pour la démocratie (LFID); Femmes égalité; Las Rojas, collectif de femmes immigrées latines; les Effronté-e-s; la FSU; l'Union syndicale Solidaires; Fédération nationale solidarité femmes (FNSF); Marche mondiale des femmes (MMF); le Planning familial; Collectif national pour les droits des femmes (CNDF); Mémoire traumatique; du Mouvement des femmes kurdes de France (TJK-F); Coordination française pour le lobby européen des femmes (CLEF); Elu-es contre les violences faites aux femmes (ECVF).

Femmage à... Nathalie Duval-Lemel (1827-1921)



Nathalie Duval-Lemel, est une militante anarchiste et féministe, originaire de Brest. D'abord ouvrière dans la reliure, elle se marie à 18 ans et ouvre, avec son mari, une boutique de librairie-reliure, à Quimper. En 1861, suite à une faillite, le couple et leurs trois enfants s'installent à Paris. Nathalie continue à travailler dans la reliure, se syndique et adhère à l'Association internationale des travailleurs (Première Internationale). Lorsqu'une grève éclate, elle est élue déléguée syndicale et revendique, notamment, l'égalité salariale entre femmes et hommes. En 1868, séparée de son mari, Nathalie crée, avec quelques collègues, une coopérative d'alimentation et un restaurant ouvrier. Elle est très active dans les mouvements de femmes et, en avril 1871, elle participe à la création de l'Union des femmes, un des premiers mouvements à se réclamer du féminisme et à revendiquer le droit de vote et l'égalité salariale. En mai 1871, Nathalie participe aux combats et au soin des blessé-es sur les barricades. Arrêtée, elle est condamnée à la déportation en Nouvelle-Calédonie avec Louise Michel. En 1880, elle est amnistiée, revient en métropole et continue à militer pour les droits des femmes.

Un livre : JUJITSUFFRAGETTES. Les amazones de Londres



Jujitsuuffragettes montre en peu de pages les méthodes politico-policieuses de pression et répression, les tabassages en règle des suffragettes par « d'honnêtes citoyens » ou encore les dissensions au sein du clan Pankhurst. En se concentrant sur une période et une figure historique trop méconnues, les auteures rappellent qu'à notre époque où certain-e-s estiment les féministes trop extrémistes, leurs prédécesseuses d'il y a un siècle n'hésitaient pas à casser des vitrines, poser des bombes et répondre aux coups pour faire valoir leurs droits. Au début des années 1910, Edith Garrud, une des rares femmes professeur d'arts martiaux en Europe. Elle enseigne aux femmes victimes de violences conjugales à répliquer « Vous n'allez pas apprendre à vous battre, mais désapprendre à ne pas vous battre! ». Edith Garrud est alors approchée par le Women's Social and Political Union (WSPU)

pour former au jujitsu les Amazones, les gardes du corps d'Emmeline Pankhurst, chef de file des suffragettes, confrontées à une brutale répression policière.

Si ses militantes ont longtemps cru qu'à force de pédagogie les élus en viendraient à les considérer comme des citoyennes à part entière, la récente trahison du Premier ministre Asquith les convainc de passer à l'offensive. Souvent décrit selon un récit pacifié, comme composé d'élégantes corsetées réclamant le droit de vote, ce mouvement féministe anglais est ici raconté sans fard, déterminé à se défendre et à arracher des droits à ceux qui lui les refusent.

Une excellente BD avec le meilleur des jeux de mots pour titre, qui réussit le tour de force d'être à la fois entraînant, amusant, révoltant et engagé, bref passionnant. Les pages sont agrémentées d'iconographies de l'époque (parfois terriblement saisissantes) directement intégrées à l'histoire. Rappelant malheureusement un peu trop des problèmes encore d'actualité, sa lecture donne envie de démanteler une police oppressive et brutale comme les mentalités, de tout casser, de mettre à bas le patriarcat et le capitalisme.

Et à l'époque comme aujourd'hui, il l'est plus que ce nécessaire.

JUJITSUFFRAGETTES. Les amazones de Londres

Clément Xavier, Lisa Lugrin et Albertine Ralenti

Préface d'Elsa Dorlin

136 pages — 21,90 euros

Éditions Delcourt — Collection « Coup de tête » — Paris — Septembre 2020